

# Comment lire le décompte des charges ?

1. Références locataire

2. Date d'entrée et de sortie du locataire (servant au calcul de la régularisation : nombre de jours exact)

3. Période de régularisation

4. Désignation des charges

5. Détail des clés de répartition.  
Exemple : unité = prix fixe lié au contrat d'entretien



BAIE  
SOMME  
HABITAT

OPH de la Baie de Somme  
13 rue Jeanne d'Arc - BP 20234  
80102 ABBEVILLE Cedex  
Tél : 03 22 20 28 00  
Mail : contact@bdsh.fr

1

Locataire  
Logement  
Dossier

2

Type Type 1  
Entrée 02-06-2016 Sortie

3

Période de régularisation du 01-01-2019 au 31-12-2019

M.

Abbeville, le 17-02-2020

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le relevé individuel de la régularisation des charges de l'année 2019

4

NATURE	MONTANT ANNUEL OU PRIX UNITAIRE	CRITERES DE REPARTITION			LOCAITAIRE			SOLDE
		Base de Répartition	Total	Votre Logement	Jours	Votre part Charges	Votre Provision	
Ordures Ménagères	41 436,00 €	valeur locative	280 852,0	604,50 eu	365	89,19	93,84	-4,65
Provisions Chauffage	125 488,90 €	surface habitable	12 237,59	19,00 m <sup>2</sup>	365	194,83	228,00	-33,17
Charges Électricité	592,40 €	surface habitable	888,64	19,00 m <sup>2</sup>	365	16,34	16,56	-0,22
Interphonie / Contrôle Accès	1 034,88 €	unité	199,00	1,00 ui	365	5,28	6,60	-1,32
Entretien Robinetterie	7 639,60 €	unité	199,00	1,00 ui	365	38,39	39,60	-1,21
Ent Chauffage Eau/Chaudière/P	94,58 €	unité	4,00	1,00 ui	365	23,65	24,24	-0,59
Ent Divers / Eau	1 932,48 €	surf entret parties	8 080,57	13,83 m <sup>2</sup>	365	3,31	3,12	0,19
Frais De Gardiennage	42 797,97 €	surface habitable	12 237,59	19,00 m <sup>2</sup>	365	66,45	69,12	-2,67
Maintenance Télévision	951,54 €	unité	199,00	1,00 ui	365	4,83	6,00	-1,17
Net Colonne/Assain Eaux Usé	2 242,24 €	unité	199,00	1,00 ui	365	11,44	13,20	-1,76
Employé D'Immeuble	14 225,42 €	surface habitable	12 237,59	19,00 m <sup>2</sup>	365	22,09	20,28	1,81
Désenfumage	38,39 €	unité	4,00	1,00 ui	365	9,60	8,40	1,20
<b>TOTAUX :</b>						<b>485,40</b>	<b>528,96</b>	<b>-43,56</b>

7

8

9

Le solde de la régularisation des charges, pour la période citée plus haut, s'élève à 43,56 € en votre faveur.

Ce solde, soit 43,56 €, sera déduit de votre échéance du mois de mars 2020.

Pour toutes questions relatives à ce courrier, merci de contacter votre chargée de clientèle.  
Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur Général  
Jérôme PETIT-LE GALLO

6. Nombre de jours exact pour le calcul de la régularisation

7. Charges réellement payées (après réception des factures)

8. Provisions versées

9. Dans cet exemple : somme remboursée par BDSH